



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS  
ET ORGANISATIONS ROMANDS  
DE L'AGRICULTURE

Département fédéral de l'économie, de  
la formation, de la recherche et de  
l'innovation  
M. Guy Parmelin, Conseiller fédéral  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

Par mail à [efta@seco.admin.ch](mailto:efta@seco.admin.ch)

Lausanne, le 19 mars 2019

## **Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil fédéral a mis en consultation le 19 décembre dernier, le projet de loi cité en titre. Bien que n'ayant pas été directement consultée, AGORA considère que le sujet est important pour l'agriculture romande et se permet de vous transmettre sa détermination.

En préambule, nous sommes conscients de l'importance pour la place économique suisse de bénéficier d'un accès stable et direct avec le plus de marchés possibles. Par le passé, l'agriculture suisse s'est ainsi montrée favorable aux différents accords de libre-échange à la condition que ceux-ci ne sacrifient pas les intérêts de la production primaire indigène. Il en ira toujours ainsi à l'avenir.

La Suisse compte actuellement une quarantaine d'accords de libre-échange, soit en direct, soit par l'intermédiaire de l'Association européenne de libre-échange, et souhaite élargir encore ce réseau. De par le nombre déjà important de partenaires existants, les potentiels nouveaux accords sont sources de débats nourris. En effet, les pays concernés font souvent l'objet de critiques en matière de droits humains et des travailleurs ou alors sont de grands exportateurs agricoles, voire même les deux.

La démocratie semi-directe helvétique permet une canalisation et une structuration des débats et évite que des pans entiers de la société se sentent totalement exclus de la vie publique. Nous ne comprenons donc pas la volonté du Conseil fédéral de vouloir soustraire les futurs accords de libre-échange du référendum facultatif. Nous estimons, au contraire, que ces thèmes controversés nécessitent une assise démocratique large. Il en va de la légitimité à long terme de ces accords.

Concernant le projet de loi proprement dit, nous considérons que la formulation de l'art. 1 laisse place à beaucoup trop d'interprétation. Il n'est ainsi pas clair à partir de quel moment les nouveaux engagements pris par la Suisse par rapport aux accords de libre-échange conclus précédemment seraient considérés comme importants. De par son caractère conditionnel, la phrase, située au début de la page 4 du rapport explicatif, mentionnant que la loi « *ne s'appliquerait par contre probablement pas à des accords négociés avec de grands exportateurs agricoles* » ne suffit par exemple pas à nous rassurer.

Nous estimons, par ailleurs, que la délégation de compétence à l'Assemblée fédérale affaiblirait la position future des négociateurs suisses. En effet, le référendum facultatif rend nécessaire un résultat de négociations acceptable pour le peuple suisse.

Enfin, l'argument, avancé au point 1.3 du rapport, quant à une prolongation difficilement supportable de 100 jours du délai de ratification des nouveaux accords en cas de soumission au référendum facultatif, nous semble être peu cohérent avec les durées toujours plus longues des négociations.

Pour toutes ces raisons, AGORA refuse le projet de loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange et soutient le maintien de la législation actuelle, maintien soutenu à plusieurs reprises par le Parlement.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos meilleures salutations.

AGORA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Tornay'.

Laurent Tornay  
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loïc Bardet'.

Loïc Bardet  
Directeur